

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2016018

Signataire : PQT

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Voeu tendant à obtenir réparations pour la ville d'Aubervilliers après la décision du comité de candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » d'implanter le centre aquatique sur un site à la Plaine Saint-Denis.

EXPOSE :

Le comité de candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » a décidé de localiser le futur Centre aquatique olympique sur les terrains loués par la Ville de Paris au groupe Engie à l'Ouest du Stade de France à Saint-Denis.

Il est proposé au Conseil de demander réparations.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2016018

Signataire : PQT

OBJET : Voeu tendant à obtenir réparations pour la ville d'Aubervilliers après la décision du comité de candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » d'implanter le centre aquatique sur un site à la Plaine Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Vu le vœu joint à la présente délibération,

Considérant la décision prise par le Comité de candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » d'établir le centre aquatique sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et ce faisant de ne pas retenir la candidature de la Commune d'Aubervilliers pour cette implantation,

Considérant que le Président de la République, Jacques Chirac, a engagé notre pays en 2005, à réaliser le Centre aquatique malgré l'attribution des Jeux 2012 à Londres,

Considérant la mobilisation des élus et habitants d'Aubervilliers menée depuis quinze ans afin d'obtenir l'implantation d'une structure sportive sur le territoire de leur Commune dans le cadre des jeux olympiques,

Considérant que la présente délibération est justifiée par un intérêt public local à savoir l'implantation d'une structure sportive sur son territoire,

A la majorité, MM GARNIER, VANNIER, LOGRE et Mme YONNET (procuration) ayant voté contre

DELIBERE :

ADOpte le vœu tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



ANNEXE QUESTION N°144

Aubervilliers demande réparation.

Le comité de candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » a décidé de localiser le futur Centre aquatique olympique sur les terrains loués par la Ville de Paris au groupe Engie à l'Ouest du Stade de France à Saint-Denis.

Il y a trois mois le même comité avait décidé d'abandonner le site des terrains Total et Lafargue retenus depuis longtemps par les villes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et par Plaine Commune, au bord du Canal, en argumentant sur la nécessité de disposer de plus de 6 hectares d'un seul tenant !

Il y a un mois, la Ville d'Aubervilliers en coopération avec Grand Paris Aménagement, copilote avec la ville des futurs chantiers sur la ZAC du Fort d'Aubervilliers, a proposé d'implanter le Centre aquatique sur ce quartier en plein essor.

Ce site disposant d'atouts indéniables, proximité du village des médias, du Stade de France, du village olympique, du cœur de Paris, avec une bonne desserte en transports en commun, susceptible d'accélérer la transfiguration de l'ex RN2, n'aura pas eu davantage les faveurs du comité de candidature.

Le conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers regrette cette décision qui tourne le dos à quinze années d'implication locale après les candidatures perdues aux Jeux olympiques de 2008 et 2012.

Considérant que le Président de la République, Jacques Chirac, s'était engagé en 2005, à réaliser le Centre aquatique malgré l'attribution des Jeux 2012 à Londres,

Considérant que les habitantes et les habitants, les sportives et les sportifs de la Ville d'Aubervilliers, ses élus locaux, ses maires successifs, ses parlementaires, se sont toujours investis pour voir aboutir un projet sportif partagé par toutes et tous,

Considérant que par son territoire, un des plus populaires de la métropole, la Ville d'Aubervilliers donne du sens au projet olympique,

Considérant que l'implication de la Ville d'Aubervilliers est une garantie de voir tout projet olympique soutenu et défendu par le plus grand nombre de citoyens en valorisant les pratiques sportives qu'elles soient scolaires, universitaires de loisirs ou compétitives, d'égal accès à toutes les générations, aux femmes comme aux hommes, quelles que soient leurs situations sociales,

Considérant qu'un projet olympique doit également donner du sens aux politiques de développement économique, d'inclusion sociale, de rénovation urbaine, de transition énergétique, d'écologie et de développement durable,

Considérant la sélection d'ores et déjà acquises de quatre jeunes d'Aubervilliers aux Jeux Olympiques de cet été à Rio,

Le Conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers réuni le jeudi 23 juin 2016 demande réparation à l'Etat membre cofondateur du comité de candidature aux côtés du Comité national olympique et sportif français, du comité paralympique et sportif français, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris.

Le Conseil municipal demande que soit étudiée la réalisation puis arrêté le financement d'un équipement sportif aquatique parmi les autres équipements publics de la ZAC du Fort d'Aubervilliers que les Jeux soient attribués ou pas à la Ville de Paris par le CIO qui votera pour cela le 13 septembre 2017.

Le Conseil municipal demande également que le premier site qu'il a proposé pour l'implantation du Centre aquatique olympique au bord du canal fasse l'objet d'expertises pour qu'Aubervilliers participe à l'aventure olympique avec le Département de Seine Saint-Denis, l'établissement public Plaine Commune et la Ville de Paris.

Aubervilliers, le 23 juin 2016.